



J'ai volé puis remboursé

Par **Gabeuh**, le **10/06/2022** à **18:19**

Bonjour,

Je suis mineur, j'ai 16 et aujourd'hui j'ai essayé de voler (je dis essayé parce que je me suis fais prendre). J'ai collé des étiquettes sur le code barre pour payer moin cher. Le vigiles m'a emmener dans une pièce et m'a demandé ma carte d'identité pour remplir un papier. Je ne sais pas ce que c'était, je n'ai pas eu affaire à la police et ils n'ont pas appelé mes parents.

J'aimerais savoir ce qu'il a rempli et pourquoi faire ? J'ai repayer mes articles au final et je suis reparti avec.

Merci.

Par **jodelariege**, le **10/06/2022** à **18:56**

bonjour

pour savoir ce qui est écrit sur ce papier il faut retourner au magasin et le demander

vous allez peut etre recevoir un courrier pour une convocation auprès d'un délégué du procureur pour un rappel à la loi

Par **amajuris**, le **10/06/2022** à **20:06**

bonjour,

le fait de payer vos articles que vous avez volé, n'efface pas l'infraction pénale de vol

salutations

Par **citoyenalpha**, le **03/07/2022** à **02:46**

Bonjour,

En général et vu que le(s) article(s) a (ont) été réglé(s) l'affaire en reste là. Par contre en cas de récidive les chances de poursuite seront majorées.

Pour rappel : L'article 311-3 du code pénal dispose que :

[quote]

Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

[/quote]

Cordialement